

**TORONTO RAPTORS X LG PLAYOFF CONTEST
RULES AND REGULATIONS (“Official Rules”)**

NO PURCHASE NECESSARY. A PURCHASE WILL NOT INCREASE YOUR CHANCES OF WINNING. THIS CONTEST IS SUBJECT TO ALL APPLICABLE FEDERAL, PROVINCIAL, AND MUNICIPAL LAWS AND REGULATIONS AND IS VOID WHERE PROHIBITED BY LAW. PARTICIPATION IN THIS CONTEST CONSTITUTES FULL AND UNCONDITIONAL AGREEMENT WITH AND ACCEPTANCE OF THESE OFFICIAL RULES.

(1) **CONTEST PERIOD:** The Toronto Raptors x LG Playoff Contest (the “**Contest**”) begins at 9am. ET on April 18th, 2026, and ends at 9am ET on June 19, 2026 (the “**Contest Period**”).

(2) **ELIGIBILITY:**

The Contest is open to legal residents of Canada who are nineteen (19) years of age or older at the time of (each an “Entrant”). Employees and the immediate families (including those with whom they are domiciled) of Maple Leaf Sports & Entertainment Partnership (“MLSE or Contest Sponsors”), LG Electronics Canada Inc. (“LG Canada”), the Toronto Raptors, the National Basketball Association and its member teams, NHL Enterprises Canada LP, and each of their respective subsidiaries, affiliates, directors, officers, governors, agents, and their advertising and promotional agencies (altogether the “Released Parties”) are not eligible to enter the Contest.

(3) **HOW TO ENTER:** NO PURCHASE NECESSARY.

During the Contest Period, each Entrant must complete the following steps in order to obtain one (1) entry into the Contest draw (each an “**Entry**” and collectively “**Entries**”):

- Visit [LG’s Sponsorship page](#) to access the Contest entry form and complete all required fields.

Bonus Entry: Entrants may obtain one (1) additional entry into the Contest draw by visiting the LG Posterize activation, at the Toronto Raptors Playoffs Tailgate at Scotiabank Arena on game days throughout the playoff period and sharing the custom digital poster obtained through the activation on Meta social channels (Facebook and Instagram) using the #LGPosterize and tagging @LGCanada. This hashtag will be provided by staff on-site and using signage at the activation.

There is a limit of two (2) Entry per person during the Contest Period. An Entry will be declared invalid if it is incomplete, damaged, irregular, or mechanically or electronically reproduced. If it is discovered by the Contest Sponsors (using any evidence or other information made available to, or otherwise discovered by, the Contest Sponsors) that any person has used or attempted to use multiple names, identities, email addresses, and/or any automated, macro, script, robotic, or other system(s) or program(s) to enter the Contest more than once or to otherwise participate in or disrupt this Contest, they may be disqualified from the Contest, and any future contests of the Contest Sponsors, in the sole discretion of the Contest Sponsors.

The Contest Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Contest Sponsors – including, without limitation, government issued photo identification): (i) for the purposes of verifying an Entrant’s eligibility to participate in this Contest; (ii) for the purposes of verifying the eligibility and/or legitimacy of an Entry entered (or purportedly entered) for the purposes of this Contest; and/or (iii) for any other reason the Contest Sponsors deem necessary, in their sole discretion, for the purposes of administering this Contest in accordance with these Official Rules. Failure to provide such proof to the satisfaction of the Contest Sponsors in a timely manner may result in disqualification of the Entrant, in the sole discretion of the Contest Sponsors.

(4) **PRIZES:**

There are four (4) prizes (each a “**Prize**” and collectively the “**Prizes**”) available to be won during the Contest Period. Each Prize consists of:

- One (1) LG OLED 65” (the type of TV can be adjusted at any time and is to be determined by LG Canada in its sole discretion) Approximate retail value of this prize is \$1,412.
- Three (3) Toronto Raptors signed jersey (the size of jersey, type of jersey and player signature is to be determined by MLSE in its sole discretion) Approximate retail value of each prize is \$500.

A Winner is not entitled to any difference between the actual value of the Prize and the approximate retail value stated herein. Each Winner must follow all directions of the Contest Sponsors with respect to the Prize or any aspect thereof. Failure to do so may result in termination of participation, or continued participation, in the Prize or any aspect thereof. Each Prize must be accepted as awarded without substitution and is not transferrable, refundable, for resale or convertible to cash. The Contest Sponsors reserve the right, in the event that a Prize, or any component of a Prize, cannot be awarded as described for any reason, to substitute the same for another prize or component of equal or greater value, without notice or liability. In the event that a substitute prize is awarded, such prize must be accepted as awarded and cannot be exchanged for cash or otherwise. All incidental costs and expenses associated with a Prize that are not specifically referred to herein are not included and are the sole responsibility of each Winner. The odds of winning a prize depend on the number of entries received.

(5) **WINNER SELECTION:**

At approximately 3:00 p.m. on the following business date of the contest closure, four (4) Entrants will be selected (each, a “**Selected Entrant**”) by random draw to be eligible to win a Prize. The random draw will take place at the head office of either MLSE or LG, or such other location in Ontario as the Contest Sponsors may determine. There is a limit of one (1) Prize per Selected Entrant.

Each Selected Entrant for a Prize will be notified of their selection by the contact information provided on the Contest entry form. If a Selected Entrant cannot be contacted or fails to respond within forty-eight (48) hours of the first attempt of contact by the Contest Sponsors, they will be considered to have forfeited their Prize and will be disqualified and another Entrant may be selected from the remaining eligible Entries until such time as contact is made with a Selected Entrant or there are no more eligible Entries, whichever comes first (in which case the above-noted process will apply to such alternate Entrant). The Contest Sponsors will not be responsible for failed attempts to contact any Selected Entrant.

(6) **CLAIMING YOUR PRIZE**

To be declared a winner (“**Winner**”), each Selected Entrant must answer correctly, without assistance of any kind, whether mechanical or otherwise, a time-limited mathematical skill-testing question posed either by telephone or email at the telephone number or email address on the account of record for that Selected Entrant, or on their no-purchase mail-in Entry, as applicable. The Selected Entrant will be required to sign a Declaration, Release and Waiver Form (the “**Release Form**”) confirming compliance with the Official Rules, acceptance of the Prize as awarded, without substitution, and releasing the Released Parties from any liability in connection with the Prize or the Contest.

If a Selected Entrant does not meet all of the Contest requirements, fails to correctly answer the mathematical skill-testing question, or does not sign and return the Release Form to the Contest Sponsors within the time-frame specified, that Selected Entrant will forfeit their Prize and the Contest Sponsors shall be entitled (but not obligated) to select another Entrant from the remaining eligible Entries until such time as contact is made with an Entrant or there are no more eligible Entries, whichever comes first. This process may continue until each Prize has been awarded or there is insufficient time to permit the awarding of any Prize (in which case the above-noted process will apply to such alternate Entrant). The Contest Sponsors are not responsible, whether as a result of human error or otherwise, for any failure to contact any Selected Entrant. The Contest Sponsors will contact each Winner following receipt of their signed Release Form to arrange for delivery of the respective Prize.

(7) **GENERAL RULES**

In the event of a conflict between the Official Rules and any instructions or interpretations of these Official Rules given by an employee of the Contest Sponsors regarding the Contest, these Official Rules shall prevail. In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Official Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, the terms and conditions of these Official Rules shall prevail, govern, and control.

(8) **INDEMNIFICATION**

By submitting an Entry into this Contest, each Entrant confirms his or her understanding of and compliance with these Official Rules. Each Entrant, and their representatives, heirs, next of kin, or assignees (“**Entrant’s Representatives**”), hereby releases and holds the Released Parties harmless from any and all liability for any injuries, loss, or damage of any kind to the Entrant, Entrant’s Representatives or any other person, including personal injury, death, or property

damage, resulting in whole or in part, directly or indirectly, from acceptance, possession, use, or misuse of any Prize, participation in the Contest, any breach of the Official Rules, or in any Prize-related activity. The Entrant and Entrant's Representatives agree to fully indemnify the Released Parties from any and all claims by third parties relating to the Contest, without limitation.

(9) **LIMITATION OF LIABILITY**

None of the Released Parties assumes any liability for any incorrect or inaccurate information, whether caused by website users or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Contest or for any technical or human error which may occur in the processing of Entries, the selection of the Winner or for any printing or other errors in any Contest materials. The Released Parties assume no responsibility for any error, omission, tampering, interruption, deletion, defect, delay in operation or transmission, communications line failure, theft or destruction, or authorized access to, or alteration of Entries. The Released Parties are not responsible for any problems, viruses, or technical malfunction of any telephone network or lines, computer on-line systems, servers or providers, third party software or platforms, computer equipment, software, failure of email or Direct Messaging on account of technical problems or traffic congestion on the Internet or at any website or combination thereof, including injury or damage to an Entrant's or to any other person's computer, mobile device, or other device or equipment related to or resulting from participating or downloading materials in the Contest.

None of the Released Parties assumes any liability for any personal injury or property damage or losses of any kind, including without limitation, direct, indirect, consequential, incidental or punitive damages which may be sustained to an Entrant's or any other person's computer, mobile device, or other device or equipment resulting from an Entrant's attempt to either participate in the Contest or download any information in connection with participating in the Contest or use of any website. Without limiting the foregoing, everything on any website is provided "as is" without any warranty of any kind, either express or implied, including but not limited to, the implied warranties of merchantability, fitness for a particular purpose or non-infringement.

(10) **CONTEST ADMINISTRATION**

All decisions regarding the Contest remain with the Contest Sponsors. The Contest Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to modify, cancel, suspend, and/or terminate any or all parts of the Contest for any reason.

The Contest Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to disqualify any individual found to be in violation of these Official Rules. The Contest Sponsors reserve the right to refuse an Entry from a person whose eligibility is in question or who has been disqualified or is otherwise ineligible to enter. Any attempt to tamper with the entry process, interfere with these Official Rules, deliberately damage any website, or undermine the administration, security, or legitimate operation of the Contest, is a violation of criminal and civil laws, and the Contest Sponsors reserve the right to seek damages and/or other relief (including legal fees) from all persons responsible for such acts to the fullest extent permitted by law, which may include banning or disqualifying Entrants from this and future contests of the Contest Sponsors. In their sole determination, the Contest Sponsors may disqualify any person who acts in any manner to threaten or abuse or harass any person and to void all such person's associated Entries. The Contest Sponsors reserve the right, in their sole discretion, to terminate or suspend the Contest should fraud, virus, bugs, or other reasons beyond the control of the Contest Sponsors corrupt the security, proper play, or administration of the Contest.

(11) **PRIVACY AND PUBLICITY RIGHTS**

By accepting a Prize, each Winner agrees to allow MLSE and its respective subsidiaries and affiliates, promotional and advertising agencies and representatives the right to use their name, biographical information, image, photos, and/or likeness and statements for programming, promotion, trade, commercial, advertising, and publicity purposes in connection with this Contest, at any time or times, in all media now known or hereafter discovered, worldwide, including but not limited to on television, video, the World Wide Web, and Internet, without notice, review, or approval and without additional compensation, except where prohibited by law.

The Contest Sponsors respect your right to privacy. Personal information collected from Entrants will only be used by the Contest Sponsors to administer the Contest and, only if consent is actively given at the time of entry, to provide Entrants with information regarding upcoming promotions and/or events from the Contest Sponsors. For more information regarding the manner of collection, use, and disclosure of personal information by (a) MLSE, please refer to the privacy policy available at <http://www.mlse.com/privacy>, or (b) LG, please refer to the privacy policy available at https://www.lg.com/ca_en/privacy/#tabs-privacy-policy.

(12) **TRADEMARKS**

All trademarks are the property of their respective owners.

(13) **GOVERNING LAW**

The Contest shall be governed by the laws of the Province of Ontario and the federal laws of Canada applicable therein. Without limiting the generality of the foregoing, all issues and questions concerning the construction, validity, interpretation, and enforceability of these Official Rules or the rights and obligations as between any person and/or Entrant and the Contest Sponsors in connection with the Contest shall be governed by and construed and interpreted in accordance with the internal laws of the Province of Ontario, Canada, including the procedural provisions of those laws, without giving effect to any choice of law or conflict of law rules or provisions that would cause the application of any other jurisdiction's laws. The Contest Sponsors and all Entrants hereby attorn to the jurisdiction of the courts of that Province, sitting in the City of Toronto, Ontario, in respect of the determination of any matter, issue, or dispute arising under or in respect of these Official Rules and/or the Contest and agree that any such determination shall be brought solely and exclusively before such courts.

The invalidity or unenforceability of any provision of these Official Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. In the event that any provision is determined to be invalid or otherwise unenforceable or illegal, these Official Rules shall otherwise remain in effect and shall be construed in accordance with the terms as if the invalid or illegal provision were not contained herein.

LES RAPTORS DE TORONTO X CONCOURS DES SÉRIES LG

RÈGLEMENT (« Règlement officiel »)

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. CE CONCOURS EST SOUMIS À TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET MUNICIPALES APPLICABLES ET EST NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS CONSTITUE UNE ACCEPTATION PLEINE ET INCONDITIONNELLE DU RÈGLEMENT OFFICIEL.

(1) PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours Raptors de Toronto x Séries LG (ci-après le « **Concours** ») commence le 18 avril 2026 à 9 h (heure de l'Est) et se termine le 19 juin 2026 à 9 h (heure de l'Est) (ci-après la « **Période du concours** »).

(2) ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert à toute personne résidant légalement au Canada et âgée d'au moins dix-neuf (19) ans au moment de la participation (ci-après le « Participant »). Les employés de Maple Leaf Sports & Entertainment Partnership (« MLSE » ou « les Commanditaires du concours »), de LG Electronics Canada inc. (« LG Canada »), des Raptors de Toronto, de la National Basketball Association et de ses équipes membres, de NHL Enterprises Canada LP, et les membres de leur famille immédiate (y compris les personnes avec lesquelles ils résident), ainsi que de chacune de leurs filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, gouverneurs, agents et agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, les « Parties exonérées ») ne sont pas admissibles au Concours.

(3) COMMENT PARTICIPER – AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.

Pendant la Période du concours, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes afin d'obtenir une (1) participation au tirage au sort du Concours (chacune étant une « **Participation** » et, collectivement, les « **Participations** ») :

Visitez la page du commanditaire LG pour accéder au formulaire de participation au Concours et remplir tous les champs obligatoires.

- Participation supplémentaire : les Participants peuvent obtenir une (1) Participation additionnelle au tirage au sort du Concours en se rendant à l'activation « LG Posteriser » organisée lors de la fête d'avant-partie des séries des Raptors de Toronto au Scotiabank Arena les jours de match pendant toute la durée des séries éliminatoires, puis en partageant l'affiche numérique personnalisée obtenue lors de cette activation sur les réseaux sociaux Meta (Facebook et Instagram) en utilisant le mot-clic #LGPosterize et en identifiant @LGCanada. Ce mot-clic sera fourni par le personnel sur place et indiqué sur la signalétique de l'activation.

Pendant la Période du concours, le nombre de Participations est limité à deux par personne. Une Participation sera déclarée nulle si elle est incomplète, endommagée, irrégulière ou reproduite par des moyens mécaniques ou électroniques. S'il s'avère, d'après les Commanditaires du concours (sur la base de toute preuve ou autre information mise à leur disposition ou découverte par eux), qu'une personne a utilisé ou tenté d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses courriel et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou tout autre système ou programme pour participer au Concours plus d'une fois ou pour participer ou perturber de quelque manière que ce soit le Concours, cette personne pourra être disqualifiée du Concours et de tout concours futur organisé par les Commanditaires du concours, à la seule discrétion de ces derniers.

Les Commanditaires du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par les Commanditaires du concours – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par les autorités publiques) : (i) afin de vérifier l'admissibilité d'un Participant à prendre part au présent Concours, (ii) afin de vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité d'une Participation soumise (ou prétendument soumise) dans le cadre du présent Concours et/ou (iii) pour toute autre raison que les Commanditaires du concours jugent nécessaire, à leur seule discrétion, afin de gérer le présent Concours conformément au présent Règlement officiel. Le fait de ne pas fournir ces preuves dans les délais impartis et à la satisfaction des Commanditaires du concours

peut entraîner la disqualification du Participant, à la seule discrétion des Commanditaires du concours.

(4) **PRIX**

Quatre (4) prix (chacun étant un « **Prix** » et collectivement les « **Prix** ») peuvent être remportés pendant la Période du concours. Chaque Prix comprend :

- Un (1) téléviseur LG OLED 65 pouces (le modèle de téléviseur peut être modifié à tout moment et sera déterminé par LG Canada à sa seule discrétion). La valeur au détail approximative de ce prix est de 1412 \$.
- Trois (3) maillots signés des Raptors de Toronto (la taille du maillot, le type de maillot et la signature du joueur seront déterminés par MLSE à sa seule discrétion). La valeur au détail approximative de chaque prix est de 500 \$.

Un Gagnant n'a pas droit à aucune différence entre la valeur réelle du Prix et la valeur de détail approximative indiquée dans le présent document. Chaque Gagnant doit suivre toutes les directives des Commanditaires du concours concernant le Prix ou tout aspect de celui-ci. Le non-respect de ces directives peut entraîner la résiliation de la participation ou la poursuite de la participation au Prix ou à tout aspect de celui-ci. Chaque Prix doit être accepté tel qu'il est remis, sans substitution, et n'est ni transférable, ni remboursable, ni destiné à la revente, ni convertible en espèces. Les Commanditaires du concours se réservent le droit, dans le cas où un Prix ou tout composant d'un Prix ne pourrait, pour quelque raison que ce soit, être remis comme décrit, de le remplacer par un autre prix ou composant de valeur égale ou supérieure, sans préavis ni responsabilité. Si un prix de remplacement est remis, ce prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé contre de l'argent ou autre. Tous les frais et dépenses accessoires liés à un Prix qui ne sont pas spécifiquement mentionnés dans le présent document ne sont pas inclus et relèvent de la seule responsabilité de chaque Gagnant. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations reçues.

(5) **CHOIX DU GAGNANT**

Vers 15 h le jour ouvrable suivant la clôture du concours, quatre (4) Participants (chacun étant un « **Participant sélectionné** ») seront tirés au hasard pour être admissibles à remporter un Prix. Le tirage au sort aura lieu au siège social de MLSE ou de LG, ou en tout autre lieu situé en Ontario que les Commanditaires du concours pourraient désigner. Il y a une limite d'un (1) Prix par Participant sélectionné.

Chaque Participant sélectionné pour un Prix sera informé de sa sélection en utilisant les coordonnées fournies sur le formulaire de participation au Concours. Si un Participant sélectionné ne peut être contacté ou ne répond pas dans les quarante-huit (48) heures suivant la première tentative de contact de la part des Commanditaires du concours, il sera considéré comme ayant renoncé à son Prix et sera disqualifié. Un autre Participant pourra alors être sélectionné parmi les Participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'un contact soit établi avec un Participant sélectionné ou qu'il n'y ait plus de Participations admissibles, selon la première éventualité (auquel cas la procédure susmentionnée s'appliquera à ce Participant de remplacement). Les Commanditaires du concours ne seront pas responsables des tentatives infructueuses de contact avec un Participant sélectionné.

(6) **RÉCLAMER SON PRIX**

Pour être déclaré gagnant (« **Gagnant** »), chaque Participant sélectionné doit répondre correctement, sans aucune aide, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question mathématique d'habileté posée dans un délai limité, soit par téléphone, soit par courriel, au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel figurant sur le compte enregistré de ce Participant sélectionné ou sur sa Participation envoyée par courrier sans obligation d'achat, selon le cas. Le Participant sélectionné devra signer un formulaire de déclaration, de décharge et de renonciation (le « **Formulaire de décharge** ») confirmant le respect du Règlement officiel, l'acceptation du Prix tel que remis, sans substitution, et dégageant les Parties exonérées de toute responsabilité relative au Prix ou au Concours.

Si un Participant sélectionné ne remplit pas toutes les conditions du Concours, ne répond pas correctement à la question de mathématique ou ne signe pas et ne renvoie pas dans les délais impartis le Formulaire de décharge aux Commanditaires du concours, ce Participant sélectionné perdra son Prix et les

Commanditaires du concours seront en droit (mais non tenus) de sélectionner un autre Participant parmi les Participations admissibles restantes jusqu'à ce qu'un contact soit établi avec un Participant ou qu'il n'y ait plus de Participations admissibles, selon la première éventualité. Ce processus peut se poursuivre jusqu'à ce que chaque Prix ait été remis ou qu'il ne reste plus suffisamment de temps pour permettre la remise d'un Prix (auquel cas le processus susmentionné s'appliquera à ce Participant de remplacement). Les Commanditaires du concours ne sont pas responsables, que ce soit après une erreur humaine ou pour toute autre raison, de l'impossibilité de contacter un Participant sélectionné. Les Commanditaires du concours contacteront chaque Gagnant après réception de son Formulaire de décharge signé afin d'organiser la remise de son Prix.

(7) **RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

En cas de conflit entre le Règlement officiel et toute directive ou interprétation de ce Règlement officiel donnée par un employé des Commanditaires du concours concernant le Concours, ce Règlement officiel prévaudra. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions générales du présent Règlement officiel et les mentions ou autres déclarations figurant dans tout document lié au Concours, ce sont les conditions générales du présent Règlement officiel qui prévaudront, s'appliqueront et auront préséance.

(8) **INDEMNISATION**

En soumettant une Participation à ce Concours, chaque Participant confirme avoir pris connaissance du présent Règlement officiel et s'y conformer. Chaque Participant, ainsi que ses représentants, héritiers, proches parents ou ayants droit (les « **Représentants du participant** »), dégage par la présente les Parties exonérées de toute responsabilité quant à tout préjudice, perte ou dommage de quelque nature que ce soit subi par le Participant, les Représentants du participant ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout Prix, de la participation au Concours, de toute violation du Règlement officiel ou de toute activité liée au Prix. Le Participant et les Représentants du participant acceptent d'indemniser intégralement les Parties exonérées de toute responsabilité en cas de réclamations de tiers liées au Concours, et ce, sans limitation.

(9) **LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

Aucune des Parties exonérées n'assume de responsabilité pour toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ni pour toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors du traitement des Participations, de la sélection du Gagnant ou pour toute erreur d'impression ou autre dans les documents relatifs au Concours. Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité pour toute erreur, omission, altération, interruption, suppression ou défaillance des lignes de communication, ou pour tout défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, vol ou destruction, ou accès non autorisé aux Participations, ou modification de celles-ci. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des problèmes, virus ou dysfonctionnements techniques de tout réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur ou fournisseur d'accès, logiciel ou plateforme tiers, équipement informatique, logiciel, défaillance de la messagerie électronique ou de la messagerie instantanée due à des problèmes techniques ou à une congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou à une combinaison de ces facteurs, y compris les préjudices ou dommages causés à l'ordinateur, à l'appareil mobile ou à tout autre appareil ou équipement d'un Participant ou de toute autre personne, liés à ou résultant de la participation au Concours ou du téléchargement de documents dans le cadre de celui-ci.

Aucune des Parties exonérées n'assume de responsabilité pour tout préjudice corporel ou dommage matériel, ni pour toute perte de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires ou punitifs pouvant être subis par l'ordinateur, l'appareil mobile ou tout autre appareil ou équipement d'un Participant ou de toute autre personne, résultant de la tentative d'un Participant de prendre part au Concours, de télécharger des informations en rapport avec sa participation au Concours ou d'utiliser un site Web. Sans limiter ce qui précède, tout ce qui figure sur un site Web est

fourni « tel quel », sans aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon.

(10) **ADMINISTRATION DU CONCOURS**

Toutes les décisions relatives au Concours relèvent de la seule compétence des Commanditaires du concours. Les Commanditaires du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, de modifier, d'annuler, de suspendre et/ou de mettre fin à tout le Concours ou à des parties de celui-ci pour quelque raison que ce soit.

Les Commanditaires du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne dont il s'avère qu'elle a enfreint le présent Règlement officiel. Les Commanditaires du concours se réservent le droit de refuser la Participation d'une personne dont l'admissibilité est contestable, qui a été disqualifiée ou qui n'est pas admissible pour participer. Toute tentative visant à altérer le processus de participation, à enfreindre le présent Règlement officiel, à endommager délibérément un site Web ou à compromettre l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du Concours constitue une violation des lois pénales et civiles, et les Commanditaires du concours se réservent le droit de réclamer des dommages-intérêts et/ou toute autre réparation (y compris les frais juridiques) à toutes les personnes responsables de tels actes dans toute la mesure permise par la loi, ce qui peut inclure l'exclusion ou la disqualification des Participants de ce Concours et des futurs concours organisés par les Commanditaires du concours. À leur seule discrétion, les Commanditaires du concours peuvent disqualifier toute personne agissant de quelque manière que ce soit pour menacer, maltraiter ou harceler quiconque, et annuler toutes les Participations associées à cette personne. Les Commanditaires du concours se réservent le droit, à leur seule discrétion, de mettre fin ou de suspendre le Concours si une fraude, un virus, des bogues ou d'autres raisons indépendantes de leur volonté compromettent la sécurité, le bon déroulement ou l'administration du Concours.

(11) **DROIT À LA VIE PRIVÉE ET À L'IMAGE**

En acceptant un Prix, chaque Gagnant autorise MLSE, ses filiales et sociétés affiliées, ainsi que ses agences de promotion et de publicité et ses représentants, à utiliser son nom, ses informations biographiques, son image, ses photos et/ou son portrait ainsi que ses déclarations à des fins de programmation, de promotion, de commerce, de publicité et de communication en rapport avec le présent Concours, à tout moment, sur tous les supports connus à ce jour ou qui pourraient être découverts ultérieurement, dans le monde entier, y compris, sans s'y limiter, la télévision, la vidéo, le Web et l'Internet, sans préavis, examen ou approbation et sans rémunération supplémentaire, sauf lorsque la loi l'interdit.

Les Commanditaires du concours respectent votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels recueillis auprès des Participants ne seront utilisés par les Commanditaires du concours que pour administrer le Concours et, uniquement si le consentement est expressément donné au moment de la participation, pour fournir aux Participants des informations concernant les promotions et/ou les événements à venir organisés par les Commanditaires du concours. Pour plus d'informations concernant les modalités de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels par (a) MLSE, veuillez consulter la politique de confidentialité disponible à l'adresse <http://www.mlse.com/privacy> ou (b) LG, veuillez consulter la politique de confidentialité disponible à l'adresse https://www.lg.com/ca_fr/privacy/#tabs-privacy-policy.

(12) **MARQUES DE COMMERCE**

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

(13) **DROIT APPLICABLE**

Le Concours est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, toutes les questions et tous les litiges concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et obligations entre toute personne et/ou tout Participant et les Commanditaires du concours dans le cadre du Concours seront régis, interprétés et appliqués conformément aux lois internes de la province de l'Ontario, au Canada, y compris les dispositions procédurales de ces lois, sans donner effet à aucun choix de loi ou à aucune règle ou disposition en matière de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois

d'un autre territoire. Les Commanditaires du concours et tous les Participants se soumettent par les présentes à la compétence des tribunaux de cette province, siégeant à Toronto, en Ontario, pour le règlement de toute question, de tout litige ou de tout différend découlant du présent Règlement officiel et/ou du Concours ou s'y rapportant, et conviennent que tout tel règlement sera porté uniquement et exclusivement devant ces tribunaux.

L'annulation ou l'inapplicabilité d'une disposition quelconque du présent Règlement officiel n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Si une disposition venait à être jugée nulle, inapplicable ou illégale, le présent Règlement officiel resterait néanmoins en vigueur et serait interprété conformément aux conditions, comme si la disposition nulle ou illégale n'y figurait pas.